

Quand la majorité municipale nous fait l'honneur de son mépris !

La majorité municipale se plaint, entre autres, dans sa dernière tribune du journal municipal Point d'Appui que l'opposition ne s'extasie pas sur l'opération d'Issy Cœur de ville à l'instar de la presse régionale voire nationale.

Et pour cause, même généreusement financés par un promoteur immobilier, un tel déversement de béton et le choix de commerces aux premières loges du gaspillage et du saccage de l'environnement, voire de l'évasion fiscale, nous paraît aux antipodes de ce qu'aurait pu être une politique privilégiant les espaces verts et le respect de l'environnement.

Nous pensons que les Isséens y attachent plus de prix qu'aux ratios de valorisation du quartier.

Et pendant que certains se gaveront de caviar chez Pétroussian et Fauchon, d'autres attendront l'heure d'ouverture de l'épicerie sociale de l'autre côté de la rue du général Leclerc.

De plus, quant à être critiqués, que la critique soit juste : nous avons consacré une tribune le mois précédent à Issy Cœur de Ville.

Et, n'en déplaise à la majorité municipale, Issy-les-Moulineaux c'est 68.000 cœurs dans la ville, pas un cœur de ville...artificiel !

Et oui, nous nous sommes opposés à ce que la ville emprunte pour le compte de l'"université" catholique de Lille. En cas de difficultés (type crash financier de 2008), est-ce aux Isseens.nes d'assumer la note ? Par ailleurs, nous nous revendiquons de l'héritage de la gauche française qui s'est battue pour une instruction laïque, gratuite et égalitaire. L'école privée, religieuse n'a pas à s'appuyer sur l'argent de contribuables à qui l'on n'a pas demandé leur avis.

Ce qu'omet de dire la majorité dans sa tribune et qui est probablement le vrai motif de sa hargne, c'est que l'ensemble de l'opposition s'est opposée à la demande de protection fonctionnelle du maire contre les accusations d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel et moral dont fait l'objet le maire.

La protection fonctionnelle est une obligation pour l'Etat et les administrations territoriales d'assurer la défense de leurs agents et des élus qui subissent des attaques dans le cadre de leurs fonctions. C'est la municipalité, et donc les Isséens et les Isséennes, qui prend à sa charge les frais juridiques tout au long de la procédure. Or, il y a deux parties dans l'affaire : un élu et deux anciens agents municipaux.

Si le résultat de l'attribution de la protection fonctionnelle n'offrirait guère de suspens, nous concernant, nous avons signalé que nous mettions sur un pied d'égalité la présomption d'innocence du maire et la présomption de sincérité des présumées victimes.

Bref, notre crime est celui de lèse-majesté... et nous plaçons coupables !

Issy-les-Moulineaux, le 4 novembre 2022.